

CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze le huit du mois de Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal convoqué le deux Décembre deux mil onze par Monsieur le Maire en session ordinaire, s'est réuni du lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean CLAVERIE, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, M. Francis DURAND, Mme Danielle BERRUYER, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE, M. Pierre VIDAL, M. Jean-Marie BROSSIER, M. Jean-Marie BOMIN, Mme Christine BUORO, M. Julien MONTEIL, Mme Thérèse DEVILLE, Mme Marie-Françoise LEVADOU, Mme Marie-Claude MOGES.

Absents excusés : Mme Marie-France TOUJA (pouvoir à Mme Thérèse DEVILLE), Melle Marine HAIRON (pouvoir à M. Jean CLAVERIE), Mme Françoise LE RU (pouvoir à Mme Christine BUORO), M. Eric MELEIRO (pouvoir à M. Francis DELORT), M. Lionel PEYROUT (pouvoir à M. Pierre VIDAL), M. Jean-Paul MERCADIE (pouvoir à M. Jean-Marie BROSSIER).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie-Claude MOGES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Concernant le compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2011, il est demandé de remplacer la dernière phrase de la délibération « **Taxe d'aménagement** » : « La TLE pratiquée sur la commune est de : 4,5% » par « La TA pratiquée sur la commune est de : 4,5 % ».

Après cette rectification le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

10- Création de postes d'agents recenseurs.

Voté à l'unanimité.

COMPTE RENDU

1 – Avant-Projets Définitifs

- **ESPACE LOISIRS NATURE** : présentation des 2 Avant-Projets Définitifs et plan de financement

○ Projet « architectural »

Coût estimatif des travaux : 502 438,00 HT

Coût estimatif de la Maîtrise d'œuvre : 47 732 € HT

Coût estimatif des prestations annexes (CSPS et CT) : 5 500 € HT

Equipements sportifs : 18 000 € HT

Coût total : 686 109 € TTC

Plan de financement

DETR 2011 : 87 360 € (attribué)

F2AI (CCM) : 11 952 €

FDAEC : 13 103 €

CG33 2012 « création d'un espace multisports » : 143 100 €

Part communale : 430 594 €

○ Projet « pré-industrialisé »

Coût estimatif des travaux : 448 982,00 HT

Coût estimatif de la Maîtrise d'œuvre : 42 653 € HT

Coût estimatif des prestations annexes (CSPS et CT) : 5 500 € HT

Equipements sportifs : 18 000 € HT

Coût total : 616 102 € TTC

Plan de financement

DETR 2011 : 87 360 € (attribué)

F2AI (CCM) : 11 952 €

FDAEC : 13 103 €

CG33 2012 « création d'un espace multisports » : 126 085 €

Part communale : 377 602 €

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

- **CENTRE CULTUREL : présentation de l'Avant-Projet Définitif**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif du Pôle Culturel de Martillac (salle de spectacles, médiathèque-bibliothèque, salles d'activités) à construire à la place de la salle des fêtes – Place M. Vayssière à MARTILLAC, émanant du groupement de maîtres d'œuvre CASTAGNE-DESTOUR et HOBO, Architectes DPLG (cf. plans joints).

Au stade de l'avant-projet définitif (APD), le coût des travaux est estimé comme suit :

Salle de spectacles (451 m²) : 501 634,00 € HT

Médiathèque-Bibliothèque (151 m²) : 193 437,00 € HT

Espace activités socio-culturelles (234 m²) : 226 493,97 € HT

Total : 921 564,97 € HT

Equipements de salle (gradins rétractables) : 45 000,00 € HT

Parvis/Belvédère/Chemineements : 81 365,00 € HT

Les estimations seront affinées à l'issue de la consultation des entreprises chargées de l'exécution des travaux.

Les subventions émanant des partenaires institutionnels et techniques seront recherchées à partir du dossier présentant le fonctionnement du « Pôle Culturel de Martillac » qui leur sera soumis.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2 - Décisions modificatives n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2011 en recettes et dépenses de section d'investissement et propose à l'assemblée les virements de crédits suivants, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	2111	0193	Acquisition terrain	+1.00
041	2111	0193	Valeur réelle du bien	+49,00
20	2031	0195	Frais études Centre culturel	+20 000.00
20	2031	0196	Frais étude espace loisirs nature	+4 000.00
21	2184	0150	Achat de mobilier Jeunesse et Mairie	+3 000.00
20	2031	0178	Frais étude Vigneau de bas	+500.00
			TOTAL	27 550,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
13	1328	0193	Subvention équipements autres	+49,00
10	10223	OPFI	TLE	+27 501.00
			TOTAL	27 550,00

POUR : 19
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

3 – Subventions aux associations 2011

Il s'agit d'étudier la dernière demande de subventions qui est arrivée depuis le dernier conseil municipal.
A savoir : Accent Graves pour 2 200 €

POUR : 19
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

4 – Convention de mise à disposition d'un agent communal

La Commune de MARTILLAC met un agent administratif à disposition de l'Association ATELIERS DE MUSIQUE DE MARTILLAC, pour exercer les fonctions de gestion administrative et financière, à raison de 3 heures par semaine.

POUR : 15
ABSTENTION : 0
NPPV : 4 (P. VIDAL, D. BERRUYER, C. BUORO, F. LE RU)
CONTRE : 0

5 – Achat de terrain Francelot/Lot. Muguet

Il s'agit de la parcelle B 962 (141 m²), en vue de son acquisition à l'euro symbolique par la commune de MARTILLAC.

Cette parcelle est située en zone N dans le périmètre identifié de protection le long du ruisseau le Breyra.

POUR : 19
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

6 – Convention de concours technique SAFER/Commune de Martillac

La SAFER peut apporter son concours technique aux collectivités territoriales suivant 3 volets essentiels :

- détecter les ventes susceptibles de provoquer un mitage du parcellaire agricole ou le morcellement des exploitations, qui sont préjudiciables au maintien d'une agriculture dynamique et pérenne,
- préserver le cadre naturel et environnemental, et aménager le patrimoine communal, notamment forestier, qui concourt à la qualité du cadre de vie et au développement du tourisme,
- mettre en œuvre une démarche de maîtrise foncière permettant la réalisation à court, moyen ou long terme des opérations d'équipement et de développement d'intérêt collectif.

Cout par prestation : 25 €.

POUR : 19
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

7 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de voirie : lancement de la consultation

Après validation par les membres de la Commission Travaux du 30 novembre, il est proposé de lancer une consultation (MAPA) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de réhabilitation, et d'aménagement de voirie.

Programme :

- 2012 : Route de Mirebeau et route de Mondet (en partie) longueur 600 ml coût objectif HT des travaux : 140 000 € (hors enfouissement),
- 2013 : Route de Tartavisat longueur 430 ml coût objectif HT des travaux : 130 000 € (hors enfouissement).

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

8 – Correctif sur la Délibération n° DCM 032/2011 portant sur la Taxe d'Aménagement communale

Concernant les taux fixés par le code de l'Urbanisme, l'article de référence est le L. 331-14 et non pas le L. 331-4.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

9 – Motion « droits de plantations viticoles »

Lecture est faite de la motion venant en soutien de la filière viticole.

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

10 – Création de 5 postes d'agents recenseurs

Il convient, pour le bon déroulement du recensement de la population 2012, que 5 agents recenseurs soient recrutés par la commune chargés de procéder par secteur au recensement de chaque habitant de la commune.

Il est décidé :

- de la création de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet, pour la période allant du 19 janvier 2012 au 18 février 2012,
- que les agents seront payés à raison du SMIC horaire auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, s'il y a lieu, et sur la base d'un forfait horaire de 35/35^{ème},
- que la collectivité versera un forfait de 200,00 € pour les frais de transport

POUR : 19

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

11 - Questions diverses

- **Rapport d'activité du SIAEP** : Monsieur F.DELORT expose le compte rendu à ses collègues.
- **Présentation du projet SCOT** : Monsieur F.DELORT présente le projet du Scot et les conséquences pour le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.